



**SYNDICAT D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE
MOUTIERS BOZEL**

Président :

[REDACTED]

**Madame la Commissaire enquêtrice
Mairie
82 rue des jeux Olympiques
73260 LA LECHERE**

Le 14 mars 2024

N/ Réf. : BM/ BG/ MFB/ n° 24 – 79

Objet : Enquête publique environnementale autorisation d'exploiter un site de valorisation de coproduits industriels

PAR COURRIEL

Madame la commissaire enquêtrice,

Nous venons par la présente vous faire part des remarques du Syndicat d'exploitants agricoles de Moutiers Bozel et de la FDSEA des Savoie, dans le cadre de l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter un site de valorisation de coproduits industriels.

Tout d'abord, il est important de préciser que le foncier est le support majeur de toute exploitation agricole puisqu'il permet de maintenir l'autonomie alimentaire de toutes les productions animales. De plus, les productions sous Appellation d'Origine Protégée (AOP) disposent d'un cahier des charges particulièrement contraignant pour une production de qualité : faible chargement, durée de pâturage prolongée, quantité minimale de fourrage produite dans l'aire géographique...

Face à ces contraintes auxquelles se rajoute une pression foncière forte, la préservation du foncier agricole est un enjeu majeur pour nos territoires.

SUR L'ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE

Nous déplorons très fortement l'absence d'étude agricole qui aurait permis de déterminer les éventuels impacts de ce projet sur l'agriculture. En effet, sur un dossier d'environ 1000 pages, seule une page est dédiée à l'agriculture ...

L'absence d'emprise de foncier en tant que tel ne signifie pas l'absence d'impact agricole.

SUR L'ABSENCE DE CONCERTATION

Une étude agricole aurait également permis une concertation avec la profession agricole. Une concertation en amont permet aux projets d'être mieux étudiés et donc mieux acceptés.

La question de la pollution de l'air, de la pollution de l'eau et la pollution des sols représentent un véritable enjeu pour la profession agricole.

Face à ces enjeux, nous déplorons qu'aucune concertation n'ait eu lieu dans ce dossier.

Nous demandons qu'une véritable concertation avec la profession agricole et notamment la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc soit mise en place de façon à identifier précisément les enjeux et à définir une méthode d'évaluation et de mesure des éventuelles pollutions impactantes pour l'agriculture.

Si vous le jugez utile, nous restons à votre entière disposition pour toute explication complémentaire.

En vous remerciant par avance d'exprimer votre point de vue sur cette problématique, nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de la FDSEA

[Redacted signature]

[Redacted signature]

Le Président du Syndicat d'exploitants agricoles
De Moutiers Bozel

[Redacted signature]

[Redacted signature]